

# Comment ont évolué les inégalités de revenu salarial ?

---

[inegalites.fr/Comment-ont-evolué-les-inegalites-de-revenu-salarial](https://inegalites.fr/Comment-ont-evolué-les-inegalites-de-revenu-salarial)

Observatoire des inégalités, 28 janvier 2020

Les 10 % des salariés les mieux rémunérés perçoivent au moins 21 fois plus que les 10 % du bas de l'échelle si l'on prend en compte les salaires tous temps de travail confondus. Cet écart a doublé en 50 ans, mais s'est stabilisé depuis 15 ans. Analyse d'Anne Brunner.

Tous temps de travail confondus, les 10 % des salariés du privé les mieux rémunérés touchent 21 fois plus que les 10 % les moins bien payés si l'on considère leur revenu salarial, selon les données Insee 2015 [1]. Un écart sept fois plus élevé que lorsqu'on compare les personnes à temps complet qui ont travaillé toute l'année.



Le revenu salarial correspond au montant des salaires perçus quelle que soit la durée du travail (temps complet, partiel ou travail en intermittence) mesuré sur l'ensemble de l'année. Une personne qui n'a travaillé que la moitié de l'année à temps complet n'est comptabilisée que pour cette période. On utilise rarement cette notion pour mesurer les inégalités de salaire. Le plus souvent, on ne prend en compte que les salariés à temps plein parce que la majorité des salariés en temps partiel ont fait le choix de travailler moins. On peut alors difficilement parler d'injustice. Pourtant, le revenu salarial, issu d'un temps de travail choisi ou non, représente ce que chacun touche réellement à la fin du mois pour subvenir à ses besoins. Le revenu salarial, c'est aussi ce qui détermine nos cotisations pour les retraites. En cas de séparation, c'est ce qui va déterminer le niveau de vie de chaque membre du couple [2]. Et nombre de salariés qui ne sont pas à temps complet ou qui ne travaillent qu'une partie de l'année n'ont pas choisi de travailler moins.

Le revenu salarial médian (la moitié gagne moins, l'autre plus) est de 1 530 euros, bien moins que le salaire net médian à temps plein (1 780 euros) du fait de la prise en compte des temps de travail inférieurs à l'année complète à temps plein. On entre dans les 10 % les plus élevés des revenus salariaux à partir de 3 000 euros par mois. En bas de l'échelle, 10 % touchent au maximum 200 euros par mois. À ce niveau, ce n'est pas seulement le temps partiel qui joue, mais surtout l'hyper-morcellement du travail pour une fraction de la population qui alterne périodes travaillées, chômage et précarité. Parfois en combinant un salaire et une petite activité indépendante.

## Comment le revenu salarial a-t-il évolué ?

---

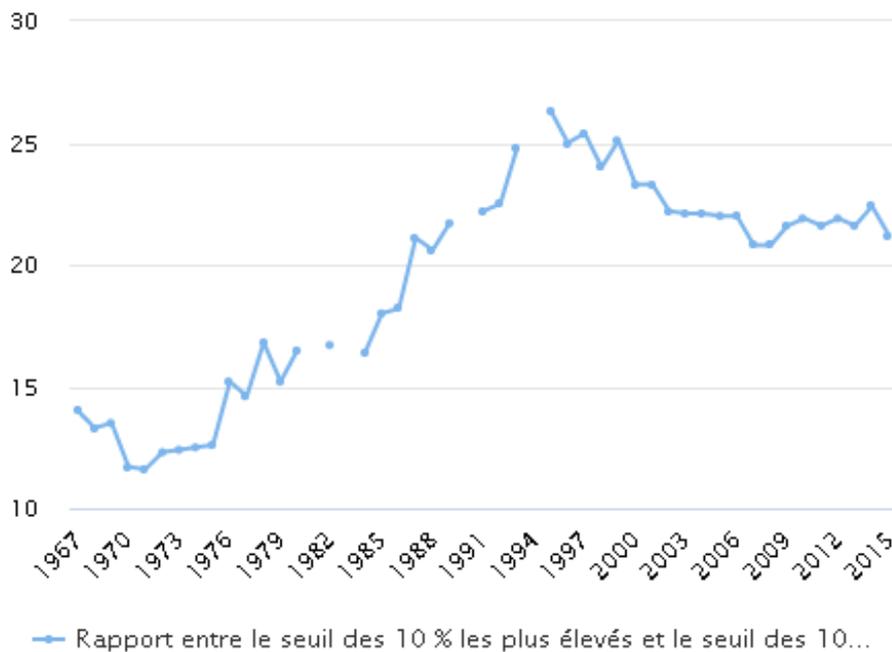
Entre le début des années 1970 et le milieu des années 1990, le rapport entre le seuil d'entrée dans les 10 % des revenus salariaux les plus élevés et le plafond des 10 % les plus bas est passé de 12 à 26 dans le privé, un doublement ! Sur les quinze années suivantes, la courbe s'est inversée et le rapport a diminué lentement (de 26 en 1995 à 21 en 2008) pour ensuite se stabiliser.

Tout s'est joué entre le milieu et le bas de la hiérarchie des revenus salariaux. En effet, le rapport entre les hauts salaires et le revenu salarial médian est resté assez stable depuis 1970, il est toujours de deux aujourd'hui. Dans la moitié haute de l'échelle des revenus salariaux, on compte presque uniquement des salariés à temps plein et qui travaillent l'ensemble de l'année. Au sein de ces salariés à plein temps, les inégalités de salaire ont peu bougé.

En bas de l'échelle, le rapport entre le revenu salarial médian et le seuil des 10 % les moins bien rémunérés a augmenté. Il est passé de six à la fin des années 1960, à huit dans les années 1980, puis à plus de onze dans les années 1990. Depuis, il stagne autour de dix. La principale raison de cette évolution est le morcellement du temps de travail. La part du temps partiel – à 80 % féminin – dans l'emploi salarié a doublé de 9 % à 18 %, entre 1982 et 1998 principalement. La hausse du chômage et le développement des contrats à durée déterminée et en intérim, depuis les années 1980, amènent une part croissante de salariés à passer, au cours d'une année, par des périodes successives de travail et de chômage. Les plus touchés sont les jeunes peu qualifiés, qui connaissent des durées d'insertion sur le marché du travail de plus en plus longues.

Un plateau semble toutefois avoir été atteint dans les années 2000. La part du temps partiel dans l'emploi n'augmente plus. La loi de 2014 impose une durée hebdomadaire minimum de 24 h par semaine pour le temps partiel. Les écarts de salaire entre femmes et hommes à temps complet se réduisent. Le taux d'emplois précaires s'est globalement stabilisé entre 2000 et 2014. Ce contexte plutôt favorable ne permet pas cependant d'effacer la hausse des années précédentes. Depuis 2015, le chômage diminue, mais le nombre d'emplois en CDD et en intérim augmente. Nous ne disposons pas encore de données pour les années plus récentes, mais dans un contexte où le mal-emploi global reste très élevé, il est peu probable que les écarts se soient réduits en bas de l'échelle des revenus salariaux.

## Évolution des inégalités de revenu salarial

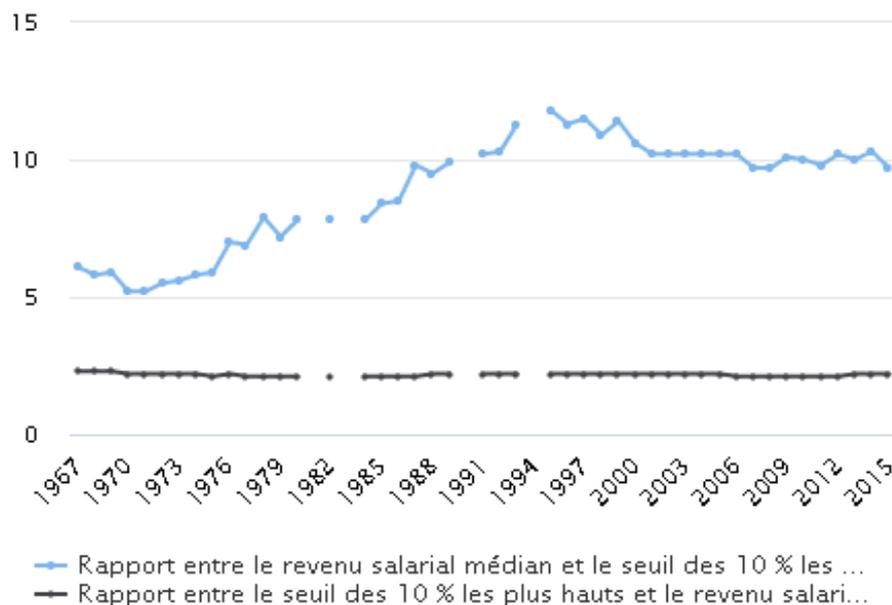


Secteur privé. Lecture : en 2015, le seuil des 10 % des revenus salariaux les plus élevés est 21 fois plus élevé que le seuil des 10 % des revenus salariaux les plus bas.

Source : Insee – © Observatoire des inégalités

[Graphique](#)   [Données](#)

## Les inégalités de revenu salarial évoluent-elles par le haut ou par le bas de l'échelle des salaires ?



Secteur privé. Le revenu salarial médian est celui qui partage la population en deux : la moitié gagne plus, l'autre gagne moins. Lecture : en 2019, selon l'Insee, le revenu salarial d'entrée dans les 10 % les plus hauts est 2,2 fois plus haut que le revenu salarial médian. Le revenu salarial médian est lui-même 9,7 plus haut que le seuil des 10 % les plus bas.  
Source : Insee – © Observatoire des inégalités

[Graphique](#)   [Données](#)

*Photo / © HJBC*

---

[1] Voir la fiche « Revenu salarial » dans *Emploi, chômage et revenus du travail, édition 2019*, Insee Références, Insee, 2019.

[2] Et qui explique les bas niveaux de vie d'une partie des femmes seules et des familles monoparentales.

Date de première rédaction le 28 janvier 2020.

© Tous droits réservés - Observatoire des inégalités - ([voir les modalités des droits de reproduction](#))